

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 25/07/2006

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GINI Patrick, JOUFFROY Catherine, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GAGLIARDINI Joëlle, GAUTHIER-CLERC Maurice, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Suzanne, ROLANDEZ Alain
Absents excusés	BLANC Freddy MICHAUD Sylvie qui donne procuration à Grossiord Suzanne NEMBRINI Nathalie qui donne procuration à GINI Patrick SCHMIDT Francesca
Absents	GROSTABUSSIAT Georgette
Secrétaire de séance	GAGLIARDINI Joëlle

Mme JOUFFROY Catherine donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 10/07/06 qui est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire prend acte du vote du 10/07/06 en précisant qu'il a souhaité s'entretenir individuellement avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

A la demande de M. GINI Patrick, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Demande orale d'utilisation du terrain de sport du Replan

I. CHOIX ENTREPRISE GOUDRONNAGE

M. le Maire rappelle l'estimation de la DDE concernant la réfection des voies communales (Rue Thiers, rue de l'église, parking Maison de l'Enfance) pour un montant de 35 947€ HT.

Cinq entreprises ont été consultées, seulement trois ont répondu dont une par un refus.

La commission d'appel d'offre réunie pour la séance d'ouverture des plis propose de faire le choix pour le moins-disant à savoir l'entreprise SA Routière, pour un montant de 33 371.60€ HT.

Après exposition détaillée de chaque proposition, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le choix de la CAO et mandate M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

II. MANDAT DE VENTE PARCELLE N°8 LOTISSEMENT « LES CURTILLETS »

Par délibération en date du 26 juin dernier, le Conseil Municipal a consenti un mandat de vente sans exclusivité à l'agence « Fédéral Immobilier » concernant la parcelle n°8.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet, M. le Maire a fait part de la signature d'un compromis de vente pour ladite parcelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la vente pour un montant de 24536.36€ , dont 3600€ seront reversés à l'agence et 18936.36€ correspondant à la valeur d'origine définie par la commune, et mandate M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

III. DROIT DE PREEMPTION

Lors de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet, M. le Maire avait soumis la question d'éventuelles cessions de biens pouvant, dans le cadre de développements futurs, intéressées la commune.

A ce propos, le Conseil Municipal émet le souhait de mettre un droit de préemption sur les parcelles AL 215 et AL 216, ceci dans un intérêt public, à savoir la mitoyenneté avec un bâtiment communal ainsi que les parcelles AL 164 et AL163 compte tenu du projet d'une nouvelle implantation pour la boulangerie.

Par ailleurs, considérant les études pour la création d'un futur lotissement « Le Châtelet » Les parcelles AL 29, 30, 31, 32, 33, 34, 56, 151, 271 et 356 sont également proposées au droit de préemption.

La parcelle AH 234 sera également soumise au droit de préemption dans le cadre d'aménagement futur de parking.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à voir l'ensemble des parcelles susmentionnées soumises au droit de préemption urbain et mandate M. le Maire pour engager la procédure.

IV. POLITIQUE ACHAT « CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL »

M. le Maire informe que régulièrement des Centres d'Aide par le Travail (CAT) de diverses régions sollicitent la commune pour des commandes de petit matériel conditionné par des travailleurs handicapés. M. le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite étendre ses achats sur d'autres CAT, sachant qu'une subvention est accordée au CAT de Saint Claude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable au maintien de la subvention pour l'atelier local, mais ne souhaite pas engager de commandes auprès d'autres CAT.

V. COURRIERS DIVERS

1) COURRIER CONCERNANT L'APPARTEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire fait part d'un courrier reçu le 11/07/06 mentionnant ne pas être en accord avec le vote à bulletin secret du Conseil Municipal en date du 26/06/06 concernant le remboursement des frais engagés, suite à renonciation à la location dudit appartement.

Considérant son vote à bulletins secret, le Conseil Municipal, après divers échanges, décide de ne pas revenir sur son vote.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1) COMMUNAUTE DE COMMUNES COMPTE RENDU REUNION SIGNALÉTIQUE

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 10/07/06 sur la signalétique sur le territoire des Hautes-Combes.

La commission en charge du dossier a produit les cartes avec définition des points à regrouper et les informations à diffuser et est dans l'attente d'un retour concernant des remarques du P.N.R..

2) PROJET BOULANGERIE

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a fait étudier les opportunités de financement des logements locatifs par une banque.

D'autre part, une rencontre avec le Foyer Jurassien aura lieu début septembre afin d'étudier les autres possibilités.

3) INAUGURATIONS

La date du 16 septembre à 10H00 a été retenue pour les inaugurations de la maison des associations, de la maison de l'enfance et des infrastructures du Replan. Un courrier a été adressé aux personnalités leur demandant de confirmer leur participation avant l'envoi des invitations.

4) DEMANDE DU CLUB DE RUGBY DE GEX

M. Patrick GINI fait part d'une demande orale du club de rugby de Gex en stage les 12, 13 et 14 septembre au centre Moustaki aux Moussières sollicitant la possibilité d'utiliser le terrain de sport et les vestiaires du Replan.

Après diverses remarques du Conseil, M. GINI informe qu'il a invité le responsable à adresser un courrier à M. Le Président de la Communauté de Communes des Hautes-Combes et souhaite qu'une position puisse être définie sachant qu'il ne s'agit pas d'une association du territoire de la Communauté de Communes.

Séance levée à 22H30

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 28/07/2006